

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTION CA23 220091**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors de la séance ordinaire du 13 mars 2023, la résolution suivante :

**Résolution CA23 220091** modifiant une disposition de la résolution CA20 220012, autorisant un projet particulier d'occupation pour l'immeuble situé au 950, chemin des Moulins (Distillerie Sazerac) - (dossier 1238678003)

Cette résolution a reçu l'approbation du directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 26 avril 2023.

Cette résolution est entrée en vigueur le 26 avril 2023 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 3 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire